

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 22ème Congrès des Clubs d'Affaires franco-allemands

#### – PARTICIPANTS –

##### Mise à jour au 1/06/2022

**Le Club d'Affaires Franco-Allemande de Provence (CAFAP)** enregistré en tant qu'association dans le registre des associations auprès de la préfecture/sous- préfecture d'Aix-en-Provence sous le numéro W131004490, est le Club organisateur du 22ème Congrès des Clubs d'Affaires Franco-Allemands du 29 septembre au 1 octobre 2022. Le CAFAP est domicilié au 19 rue du Cancel, 13100 Aix en Provence, France.

Président : Patrick Privat de Garilhe  
Directrice : Christine Jobert  
Téléphone : +33 4 42 21 29 55  
E-mail : christine.jobert@cafap.fr

#### 1. CHAMP D'APPLICATION

1. Les présentes conditions générales s'appliquent à toute inscription individuelle d'un participant (le « Participant ») au 22<sup>e</sup> congrès du Club d'Affaires Franco-Allemande de Provence (CAFAP), manifestation de type exceptionnelle dont l'inscription se fait par le site Weezevent, voir également leurs conditions générales de vente.
2. Les conditions générales sont consultables sur le site internet de l'évènement à l'adresse suivante : [www.cafa-congres.com](http://www.cafa-congres.com) (ci-après le « Site »).
3. L'inscription aux évènements en ligne implique une acceptation sans réserve, et dans leur intégralité, des présentes conditions générales.
4. Le CAFAP se réserve le droit de modifier les termes des présentes conditions. Seules les conditions générales en vigueur au jour de l'inscription s'appliqueront à l'inscription concernée.

#### 2. INSCRIPTION - CONTRAT

1. L'inscription aux évènements doit être effectuée en complétant le bulletin directement en ligne sur le Site de l'évènement.
2. Le règlement intégral des frais d'inscription est à effectuer à l'inscription, par carte bancaire au-travers d'un module généré par la plateforme de paiement Weezevent. Toute inscription dont le dossier serait incomplet et/ou non accompagné de son règlement dans les conditions précisées à l'article 3 ci-après, ne sera pas prise en compte.
3. Une fois l'inscription et le paiement effectués, le Participant recevra un récapitulatif, considéré comme une confirmation de sa commande et de son inscription à l'Evènement choisi.

#### 3. TARIFS – REGLEMENT

1. Les tarifs s'entendent par Participant, toutes taxes comprises. Les tarifs applicables sont les tarifs en vigueur au moment de l'inscription (tarifs figurant sur le Site au moment de l'inscription). Ils incluent l'ensemble des prestations à choisir (visite, restaurant etc.) décrites sur le Site, pour le tarif correspondant.
2. Le règlement dû au moment de l'inscription doit s'effectuer par carte bancaire en ligne sur le Site de l'Evènement. Les cartes bancaires acceptées pour le paiement d'une commande sont les cartes du

réseau CARTE BLEUE / VISA et EUROCARD / MASTERCARD. Le système de paiement pour le CAFAP a été confié à un prestataire spécialisé dans la sécurisation des paiements en ligne se conformant à la norme de sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement (Weezevent).

3. Une fois réglé, le prix ne peut faire l'objet d'un remboursement que dans les cas prévus à l'article 5 des présentes.

#### **4. OBLIGATIONS DU PARTICIPANT**

L'inscription implique l'acceptation des conditions suivantes :

Chaque inscription est valable uniquement pour l'Évènement qui y est mentionné et ne pourra être acceptée pour un autre Évènement.

Le Participant recevra un badge d'accès lors de son arrivée au lieu de l'Évènement. Le badge d'accès est personnel, non transférable et doit être porté pendant toute la durée de l'Évènement.

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer un contrôle d'identité pendant l'Évènement afin de s'assurer que celle-ci correspond à l'identité du porteur du badge.

#### **5. MODIFICATIONS – ANNULATIONS**

1. Dans le cas où, le Participant souhaiterait annuler sa participation à l'Évènement, il devra en prévenir le CAFAP dans les meilleurs délais par e-mail ou courrier

2. Dans ce cas, le CAFAP procédera au remboursement selon les conditions suivantes :

- Annulation jusqu'au 28 août 2022 inclus : remboursement 75%
- Annulation jusqu'au 13 septembre 2022 inclus : remboursement 50%
- Annulation à partir du 14 septembre 2022 : aucun remboursement.

Si les conditions pour un remboursement sont remplies, le CAFAP remboursera le montant dû par virement bancaire.

3. En cas de nécessité, et notamment en cas d'absence d'un intervenant ou d'un changement à court terme de la réglementation causé par COVID-19 telle qu'une restriction du nombre maximum de participants à une visite touristique ou d'un restaurant, le CAFAP se réserve le droit de modifier le programme de l'Évènement.

4. Si le CAFAP se voit contraint d'annuler l'Évènement, il s'engage à en prévenir les Participants dans les meilleurs délais. Les Participants seront alors remboursés de leurs frais d'inscription.

5. Le CAFAP ne peut être tenu responsable et aucun remboursement ne sera dû si l'Évènement est retardé ou annulé en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit.

#### **6. PROPRIETE INTELLECTUELLE – DROIT A L'IMAGE**

1. Les communications des intervenants et les documents diffusés ou remis lors du Évènement appartiennent exclusivement au CAFAP ou, si cela est indiqué, à l'auteur ou à l'éditeur respectif. Le destinataire du service n'est pas autorisé à reproduire les documents de la conférence, en totalité ou en partie, à les inclure dans des supports informatiques, à les distribuer sous quelque forme que ce soit et/ou à les rendre accessibles à des tiers sans accord écrit du prestataire de services. La responsabilité du Participant serait engagée si un usage non autorisé était fait des interventions, documents diffusés ou remis lors de l'Évènement.

2. Le Participant est informé de ce que le CAFAP souhaite distribuer la liste de Participants indiquant Nom, Prénom, Société/institution, Fonction, Pays et Club en amont à tous les inscrits (le networking étant un des objectifs principaux du congrès) et pourra être amené à réaliser des prises de vue et/ou des films dans le cadre de l'Évènement. Sauf déclaration expresse contraire de sa part, le Participant autorise le CAFAP, en acceptant les présentes conditions générales, à la distribution de ces

informations et le photographier ou le filmer dans le cadre de l'Evènement et à diffuser et reproduire ces images sur tous supports, dans le cadre de la communication sur l'Evènement.

3. Les propos tenus par les intervenants lors de l'Evènement sont sous leur seule responsabilité. Il est de la responsabilité des Participants de vérifier la pertinence des opinions / recommandations formulées par les intervenants. Le CAFAP ne sera pas responsable, directement ou indirectement, pour tout dommage ou perte causés par ou en lien avec les informations diffusées ou les présentations effectuées lors de l'Evènement.

## **7. CONFIDENTIALITE – INFORMATIQUE ET LIBERTES**

1. Les partenaires contractuels s'engagent à respecter les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (« règlement général sur la protection des données », « RGPD ») et Loi française Informatique et Libertés de 1978, sur la protection des données (Loi N° 78-13 du 6 janvier 1978 modifiée) lors du traitement des données personnelles.
2. Les informations recueillies lors de l'inscription (et qui comportent des données à caractère personnel) font l'objet d'un traitement informatique. Les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre ont pour base juridique :
  - l'intérêt légitime poursuivi par le CAFAP lorsqu'il poursuit les finalités suivantes :
    - organisation, inscription et invitation aux événements du CAFAP ;
    - gestion de la relation avec les Participants (notamment : envoi de documents relatifs à l'inscription et, le cas échéant, prise de contact en cas de modification d'un Evènement, remboursement en cas d'annulation) ;
    - recrutement de nouveaux membres.
  - l'exécution de mesures précontractuelles ou du contrat lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité :
    - la gestion des commandes des Participants ;
    - le recouvrement.
  - le respect d'obligations légales et réglementaires lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité :
    - la facturation ;
    - la comptabilité.

Le CAFAP ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur.

A cet égard, les données des Participants sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de 3 ans à des fins d'animation et prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription. En matière de comptabilité, elles sont conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable.

Les données des prospects sont conservées pendant une durée d'un an si aucune participation ou inscription aux événements du CAFAP n'a eu lieu.

Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées du CAFAP, ainsi qu'à ses prestataires (prestataire pour les règlements en ligne et centre d'hébergement des données externe), sans transfert de données à un pays tiers à l'Union Européenne, ayant tous certifié qu'ils répondaient aux exigences du règlement général sur la protection des données (RGPD), qui est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Le CAFAP veille à ce que les données recueillies soient maintenues confidentielles. Elles ne sont pas communiquées à d'éventuels partenaires commerciaux ni à des tiers, sauf autorisation expresse et préalable du Participant.

Dans les conditions définies par la Loi française Informatique et Libertés de 1978 (n°78-17 du janvier 1978 modifiée) sur la protection des données et le RGPD, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement.

Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime du CAFAP, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale.

Le CAFAP s'engage à répondre, dans les meilleurs délais, aux demandes des Participants concernés quant à leurs droits de consultation, de rectification, de transmission, mais également de suppression définitive de leurs données.

Afin d'exercer ses droits, le Participant peut s'adresser par lettre ou email au délégué de la protection des données : Mme Christine Jobert 19, rue Cancel, 13100 Aix en Provence ou [christine.jobert@cafap.fr](mailto:christine.jobert@cafap.fr)

Si vous estimez, après avoir contacté le responsable du traitement, que les droits que vous octroient le RGPD et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) dans un délai de deux mois, 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 Paris cedex 07, site Internet : <https://www.cnil.fr/fr/cnil-direct>.

## **8. DIVERS**

1. Les présentes conditions sont régies par la loi française.
2. Les présentes conditions générales annulent et remplacent toutes les précédentes conditions générales dont la date est antérieure.
3. Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes serait considérée comme nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition serait considérée comme étant non écrite, toutes les autres dispositions des conditions générales conservant force obligatoire entre les Parties.